

Comité C - Région de Bruxelles Capitale – Protocole 2017/001

Mise en place d'un nouveau régime (test pilote) relatif à un statut de salarié-e pour les accueillant-e-s conventionné-e-s.

Considérant qu'en date du 27 novembre 2017, a été formellement ouverte la négociation relative à la mise en place par la Communauté française d'un statut de salarié-e pour les accueillant-e-s conventionné-e-s. Le dossier a été présenté par les représentants du cabinet de la Ministre Alda Greoli et un ensemble de questions adressé, auxquelles il a été répondu ;

Considérant que cette négociation devait être clôturée le 13 décembre 2017, sur proposition de l'autorité et avec l'accord des organisations syndicales représentatives ;

Considérant que les organisations syndicales représentatives ont dès lors été invitées à adresser leurs remarques à l'autorité ;

Considérant que ce 13 décembre 2017, les organisations syndicales représentatives ont indiqué ne plus avoir de remarques ou d'observation quant à cette réforme ;

Considérant que Brulocalis a porté à la connaissance de l'autorité quelques remarques par un courrier daté du 12 décembre, ce courrier marquant néanmoins accord sur le projet ;

Le 13 décembre 2017, *en 6 exemplaires*

Pour les organisations syndicales représentatives :

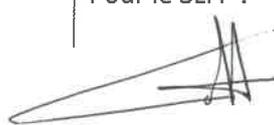
Pour la CGSP :


Daniël MARTINELLI
Secrétaire Fédérale

Pour la CSCsp :


Benoît LAMBOTTE
Secrétaire Régional
CSC-SP / ACV-OD

Pour le SLFP :

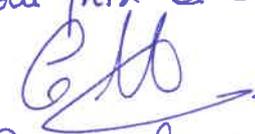

Collin

Pour la délégation de l'autorité :

Pour le Ministre-Président en charge
des pouvoirs locaux :


B. Delhaute

Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles :

pour info d'act.

Gaston Bourlet

Pour Brulocalis :

(observation)

Françoise Coob
Président